

LE FEUILLETON  
DE PIERRE LÉPAPE  
« Le Dieu  
des petits riens »  
d'Arundhati Roy.  
page II

QUATUOR DISSONANT  
Avec ses sorcières  
de Middleway,  
Paule Constant  
offre un huis clos  
des plus corrosifs  
page III

# Le Monde des LIVRES

VENDREDI 24 AVRIL 1998



BERNANOS  
page IV

LA CHRONIQUE  
de Roger-Pol Droit  
page VII



## Noir désir

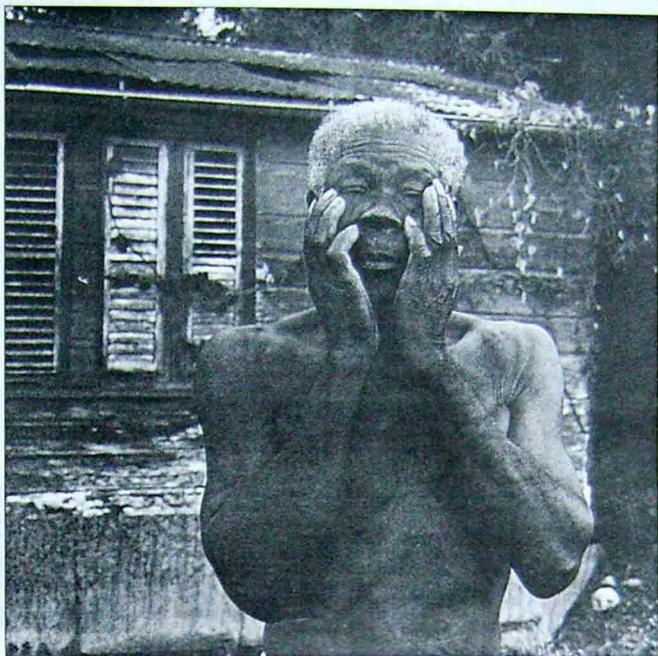
Engagement des philosophes, cynisme des politiques, impatience des esclaves... L'abolition révèle la mémoire ambiguë d'une victoire conquise plutôt qu'octroyée. Au péril de l'amnésie

Quel célèbre-t-on à propos du décret du 27 avril 1848 ? La liberté rendue aux esclaves par une République tout juste restaurée, fidèle au modèle de son aînée, généreuse en 1794, mais assez cynique pour reprendre sa parole avant même de se transformer en empire ? Le triomphe d'un principe obstinément défendu au temps des Lumières que l'élan de 1789 n'avait osé imposer tout à fait ? Le succès final d'un long et douloureux combat mené par les Noirs révoltés et impitoyablement châtiés ? L'irrésistible mouvement d'émancipation des terres américaines que la France suit sans réellement l'im-pulser ? Tout cela sans doute, avec les ambiguïtés que ces éclats de victoires contrastées soulignent... Et faut-il commémorer la décision du gouvernement provisoire que le sous-secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies Victor Schœlcher, champion obstiné de l'abolition (lire page VIII), est parvenu à « arracher », pour reprendre la formule d'Aimé Césaire

célébrant dans un discours mémorable le centenaire du texte libérateur (lire page IX) ? Ou privilégier les promulgations successives de l'émancipation, de l'étape martiniquaise (23 mai) à celle de l'île Bourbon, future Réunion (20 décembre) ?

Le débat n'est pas si anecdotique. Et le précédent de 1994 riche d'enseignements. Alors que les fastes du bicentenaire de 89 sont encore dans toutes les mémoires, la République a « oublié » la première abolition, décrétée par la Convention. Il est vrai que la décision n'avait rien d'une audace, mais relevait de l'avalisation des décisions prises de leur propre initiative par les commissaires de la République en poste à Saint-Domingue. Dans les colonies antillaises, le contexte explosif ne pouvait surprendre. Poussant à son terme logique l'idéologie universaliste de 1789, hommes libres et esclaves aspiraient impatiemment, qui à la citoyenneté promise, qui à la liberté proclamée. Saint-Domingue, dont la grande insurrection des esclaves, allumée dès l'été 1791, menaçait de contaminer les îles alentour, était le foyer le plus dangereux. Et l'entrée en guerre face à l'Angleterre, puis à l'Espagne, peu après l'exécution de Louis XVI, pouvait faire craindre au moins une passivité dramatique en cas d'invasion, ou pire une collusion avec l'ennemi. C'est pourquoi Sonthonax et Polverel décrétèrent une émancipation imprévue, dont ils espéraient cyniquement qu'elle leur fournirait un contingent supplémentaire de troupes pour assurer la défense de la colonie.

Cette décision pionnière, d'un opportunisme patent – il s'agit crûment d'enrayer un séparatisme proclamé –, ne peut masquer toutefois la générosité authentique de ces hommes de lettres, libellistes et savants qui, depuis des décennies, dénoncent la condition des esclaves noirs. Relayant la tardive mobilisation de Voltaire, Saint-



Lambert, l'abbé Raynal (1), Grégoire, Condorcet – sous plusieurs noms – sont avec Brissot, fondateur de la Société des amis des Noirs, les plus engagés dans la lutte pour l'abolition. On sait que le poids de la contestation « utilitariste » de la traite, jugée improductive, arriérée, voire incompatible avec les exigences d'un capitalisme industriel en voie d'affirmation, eut certainement une incidence au moins égale à la protestation idéaliste, fondée sur une exigence morale (2). Son-t-ces ambiguïtés répétées qui semblent interdire une vraie mémoire de l'événement ? La rapide volte-face de la République consulaire ne clarifie pas le débat, Bonaparte revenant sur l'acte émancipateur moins de deux mois après la paix

d'Amiens, signée avec l'Anglais. Qui oserait ni voir qu'une troublante coïncidence ?

Désormais deux légendes sont à l'œuvre. D'abord, celle, lumineuse, d'une République qui a pu concevoir des colonies sans esclaves – l'Assemblée législative n'avait-elle pas octroyé la citoyenneté française à l'Anglais abolitionniste Wilberforce dès 1792 ? –, et dont la générosité ne s'est pas perdue, si elle a été préservée au prix fort. La loi du 30 floréal an X remit le feu aux poudres à Saint-Domingue et au terme de plus d'un an de lutte, l'insurrection, même privée de son héros Toussaint Louverture, triomphait, plus heureuse que celle de Delgrès en Guadeloupe. Le 1<sup>er</sup> janvier 1804, on proclama l'indépendance d'Haïti la noire, terre de li-

berté où chaque nouvel arrivant était accueilli en citoyen. Une armée d'anciens esclaves noirs avait vaincu des Blancs. L'événement sans précédent ébranla toute la

Philippe-Jean Catinchi

Caraipe, accélérant la ruine du système esclavagiste.

Une autre légende, plus sombre, véhicule la mémoire des iniquités perpétrées par la bonne société créole. Si le Congrès de Vienne a admis le principe de l'abolition de la traite, la France de la Restauration n'est guère pressée de mettre en œuvre la réforme, et les colons, « sauvés » par le retour en arrière de Bonaparte, assument une régression effrayante. Les soulèvements répétés qui y répondent multiplient les ripostes policières les moins dosées. Faire imprimer et diffuser une brochure jugée « séditieuse » peut se payer en Martinique des galères à perpétuité. Et deux magistrats, Tanc et Juston, arrivés en Guadeloupe pour y garantir la justice sont vite relégués par une bonne société qui les raille d'un sobriquet douloureux. Contraints de rentrer en métropole, ils alertent une opinion publique, heurtée par la condition faite aux Noirs.

Difficile alors de ne pas comprendre le souci des Antillais

lorsque, au printemps 1848, ils apprennent le retour de la République. Cette fois encore le principe fondateur de la liberté sera-t-il bafoué ? L'annonce du décret préparatoire du 4 mars tarde à être confirmée dans les faits. Et tandis qu'à Paris Schœlcher force le destin, les Antilles flambent à nouveau, obligeant les gouverneurs à anticiper la promulgation du décret d'abolition.

Est-ce cette ambiguïté obstinée entre liberté octroyée et liberté conquise qui devait obérer la fortune de l'impensable événement ? Patiemment étayée contre les références fondatrices à Aristote et saint Paul, la plaidoirie des abolitionnistes a tardé à être entendue. Mais le succès de la cause n'a guère ensemencé. Tandis que les romanciers, passé la phase du débat en suspens (*Ourika*, de M<sup>me</sup> de Duras, *Bug-Jargal*, de Victor Hugo, *Tamango* de Mérimée ou *Atar Gull* d'Eugène Sue) évitent prudemment d'évoquer le dangereux contexte de l'esclavage et de la traite, à l'inverse de leurs confrères anglo-saxons, les essayistes sont à peine moins discrets, les ouvrages de Morenas, Schœlcher et Wallon datant d'avant la fin de l'« institution particulière ». Si, depuis une quarantaine d'années, le tabou semble levé, bien des partis pris d'analyse préservent la Légende contre l'Histoire. Si l'actuel gros plan sur l'outre-mer devait favoriser un retour à la réflexion sur le genre, le cent cinquantième de l'abolition aurait encore des grâces émancipatrices.

(1) Ce chapitre de l'abolition n'eut pas droit en 1996 aux honneurs des commémorations nationales, sa mémoire étant à peine sauvée par l'énergique action de ses compatriotes aveyronnais (« Le Monde des livres » du 26 juillet 1996).

(2) Lire l'article d'Yves Bénot, dans le numéro de la revue *Diogenes* consacré aux « Routes et traces des esclaves » (Gallimard, p. 179, juillet-septembre 1997, 216 p., 60 F). Signalons le tout aussi remarquable numéro de *L'Homme*, de janvier-mars 1998, « De l'Esclavage » (HEHSS, distr. Seuil, 320 p., 100 F).

DES CHAINES À LA LIBERTÉ  
Anthologie de textes sur les traites négrières et l'esclavage composée par Jean Breteau et Marcel Lancelin.  
Ed. Apogée (distr. PUF), 192 p., 120 F.

LES KAMANQUIOUS  
Libelles de Xavier Tanc et Adolphe Juston, annotés et commentés par Jacqueline Picard, Caret SARL (BP 165-97190 Gosier), « Petite bibliothèque du Curieux créole », 152 p., 85 F.

Voir également notre dossier page VIII à XI